



rétenion diplôme/note

Par **ficus005**, le **04/10/2022** à **00:03**

Bonjour,rrnrnJ'ai suivi une formation continue de plusieurs mois auprès d'une grande école. J'ai payé l'ensemble des frais, assisté à tous les cours et passé ma soutenance de mémoire mi-septembre.rnrnLe jury a délibéré mais l'école refuse de nous communiquer nos notes. Elle nous les enverra seulement si TOUS les candidats envoient un questionnaire de satisfaction de 18 pages. L'envoi dudit formulaire "déclenchera la divulgation des résultats".rrnrnJe trouve ce procédé totalement illégal. rnrnN'étant pas très satisfaite de cette formation, je crains que d'éventuelles remarques négatives se répercutent sur ma note.rnrnDe plus, le formulaire est au format Word. Même si je renvoie ce questionnaire, je ne suis pas sûre que les réponses ne soient pas modifiées ultérieurement à mon insu.rnrnCette formation venant tout juste d'être créée, il me semble que l'école ait besoin de ces formulaires pour obtenir les fonds nécessaires pour la mise en place d'une deuxième promo en 2023.rnrnNous avons déjà été relancé trois fois en deux semaines en nous précisant qu'il s'agit d'une "obligation légale pour les centres de formation continue". rnrnJ'ignore si une telle obligation existe mais si elle incombe aux centres de formation continue, elle ne me concerne donc pas.rnrnCertains étudiants ont cédé à ce chantage collectif et envoyé le formulaire. L'école ne leur a pas communiqué leur note, ni même répondu. rnrnQue puis-je faire? Ai-je une obligation quelconque?rrnrnVers qui puis-je me tourner? (autorité de contrôle ou autre?)rrnrnMerci d'avance

Par **Visiteur**, le **04/10/2022** à **07:00**

BonjourrrnrnAvant toute action et pour détenir un début de dossier, il serait utile d'adresser votre réclamation en lettre recommandée avec AR.

Par **morobar**, le **04/10/2022 à 10:06**

Bonjour,
J'ignore si une telle obligation existe mais si elle incombe aux centres de formation continue, elle ne me concerne donc pas.
Cette obligation existe et vous concerne. (vos propos; J'ai suivi une **formation continue** de plusieurs mois)
De plus, le formulaire est au format Word.
Vous pouvez sauvegarder au format PDF
N'étant pas très satisfaite de cette formation, je crains que d'éventuelles remarques négatives se répercutent sur ma note.
Le risque est minime, puisque l'attestation remise indiquera simplement votre participation à la formation;

Par **figus005**, le **04/10/2022 à 10:48**

Merci Morobar. Je ne comprends pas bien vos explications sur "Cette obligation existe et vous concerne. (vos propos; J'ai suivi une **formation continue** de plusieurs mois)". Je n'ai pas signé de documents indiquant que je devais remplir un questionnaire pour avoir mes notes. Pouvez-vous me dire sur quelle base repose cette obligation? (loi, ordonnance etc.)?

Par **morobar**, le **05/10/2022 à 14:52**

Bonjour
Loi du 05/03/2014
[LOI n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/3/5/2014-288/JO_20140305_2014-288_1_1)

Par **figus005**, le **05/10/2022 à 19:53**

cette loi mentionne aucune obligation de la sorte.

Par **BrunoDeprais**, le **09/10/2022 à 10:55**

Bonjour,
Pour info, un PDF peut se faire transformer dans un autre format...word par exemple.